

Du patrimoine des gens du livre ou comment les faillites permettent la construction d'empires fonciers

Viera Rebolledo-Dhuin, MCF UPEC, CRHEC

Ecole d'été « La fabrique des lecteurs : comment le patrimoine littéraire
vient aux publics », 12 juin 2023.

Introduction : un pas de côté

- De quelques définitions
 - Patrimoine
 - Gens du livre
- Contexte : faillites des libraires-éditeurs du XIXe siècle

De quelques définitions

- « Patrimoine » selon le TLFi
 - « A.1. **Ensemble des biens hérités des ascendants ou réunis et conservés pour être transmis aux descendants** ». => etymol. « ensemble des biens, des droits hérités du père [...] opposé à matremoine [matrimoine] ».
 - « A.2. Ensemble des biens **et des obligations d'une personne** (physique ou morale) ou d'un groupe de personnes, appréciables en argent, et dans lequel entrent les actifs (valeurs, créances) et les passifs (dettes, engagements). »
 - « A.3. *Patrimoine génétique, héréditaire (d'un individu)*. Ensemble des gènes transmis à un individu par ses parents »
 - « B. *P. anal* ou *au fig.* [En parlant d'un trait de caractère, d'un comportement, de **valeurs mor., culturelles**, etc.] Ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et qui est considéré comme un héritage commun. »
 - « Etymol. Et Hist. 2. fig. b) 1823 (Boiste: La bonne réputation est un second **patrimoine**). »

PATRIMOINE s. m. (pa-tri-moi-ne — lat. *patrimonium*; de *pater*, père; de la racine sanscrite *pā*, protéger, probablement avec un suffixe *monium* formé du radical *men*, qui est dans le grec *menó*, rester, demeurer, latin *maneo*, persan *manidan*, de la racine sanscrite *man*, proprement penser, aimer, désirer et aussi demeurer, rester). Bien, fortune dont on a hérité de son père ou de sa mère : *Riche PATRIMOINE. Mince PATRIMOINE. Augmenter, dissiper son PATRIMOINE. Ce n'est pas qu'on soit blâmable d'accroître son PATRIMOINE sans nuire à autrui; mais il faut toujours se garder de l'injustice. (Cicéron.) Les hommes oublient plutôt la mort d'un père que la perte de leur PATRIMOINE. (Machiavel.) L'art d'élever un PATRIMOINE obscur aux dépens de l'équité, c'est la science des affaires. (Mass.)*

— Par ext. Biens de famille; biens que l'on possède par héritage : *Il n'a jamais voulu toucher à son PATRIMOINE, il n'a disposé que de ses acquêts. (Acad.)*

— Ce qui revient ordinairement ou naturellement à certaines personnes : *Les biens donnés à l'Eglise devaient être le PATRIMOINE des pauvres. (Acad.) Le PATRIMOINE des pauvres se transforma en caisse fiscale où les rois puisaient pour assouvir et asservir leur noblesse. (Peyrat.) Une nation n'est pas un PATRIMOINE. (E. de Gir.)*

— Fig. Biens transmis ou possédés en propre, ou auxquels on a droit naturellement : *La gloire de Washington est le PATRIMOINE de la civilisation. (Chateaub.) Le travail est le PATRIMOINE de l'ouvrier. (Mich. Chev.) Le bonheur est le PATRIMOINE de tous, de tous sans exception. (Lacordaire.) La réputation d'une jeune fille est son plus précieux PATRIMOINE. (A. Paul.)*

Le plus beau *patrimoine* est un nom révéral.

V. Hugo.

¶ Source de profits exclusive pour quelqu'un : *Les folies des jeunes dissipateurs sont le PATRIMOINE des usuriers. (Acad.)*

— Législ. *Séparation des patrimoines*; Distinction établie et maintenue entre les biens personnels de l'héritier et ceux qui composent la succession qui lui est dévolue.

— Hist. ecclés. Biens-fonds d'une Eglise : *Le PATRIMOINE de l'Eglise de Milan.*

— Hist. *Patrimoine de Saint-Pierre*, Etats qui étaient soumis au gouvernement temporel du pape.

— Encycl. Jurispr. Le mot *patrimoine*, par rapport à son étymologie, devrait n'être appliqué qu'aux biens paternels. Cependant, on a confondu les biens maternels avec les biens paternels, et, en pratique, on entend aujourd'hui par le mot *patrimoine* tout ce qui nous vient de nos ancêtres, soit paternels, soit maternels.

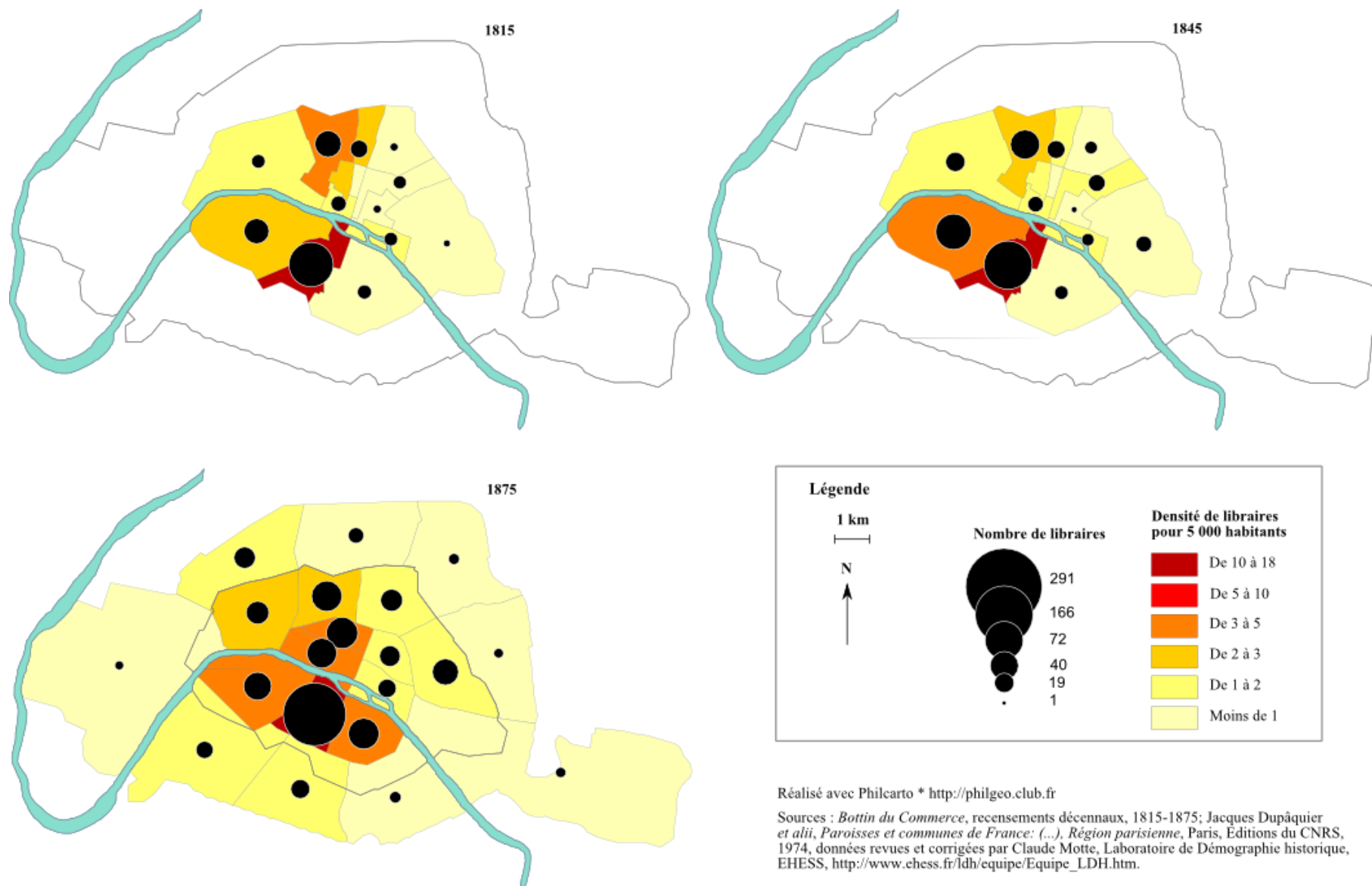
Larousse, Pierre,
Grand
dictionnaire
universel du XIXe
siècle, Paris,
Adm. du Grand
dictionnaire
universel, 1872,
t. VIII, p. 407.

De quelques définitions

- « Gens du livre » au XIXe siècle

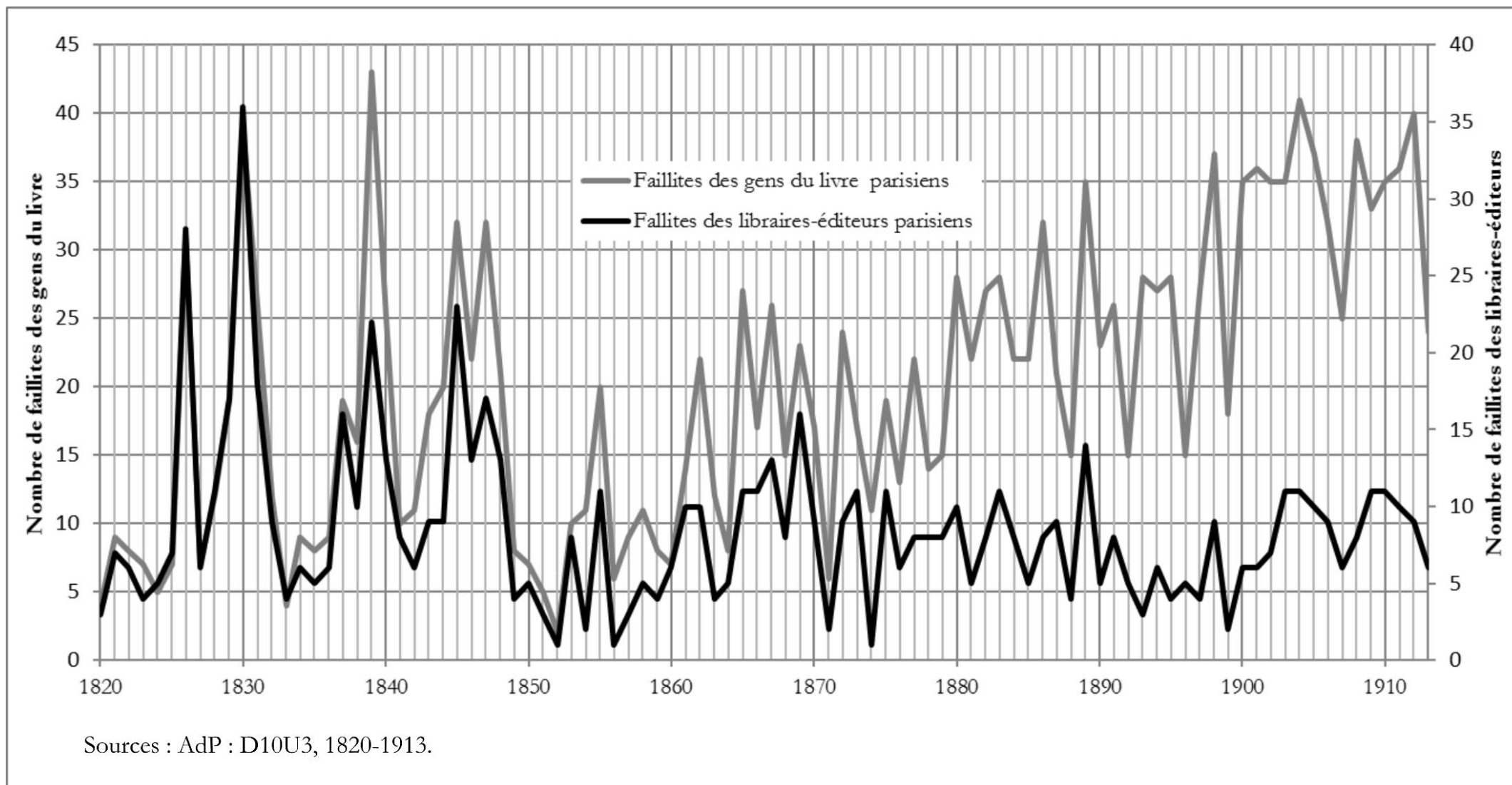


Répartition des libraires parisiens par arrondissement



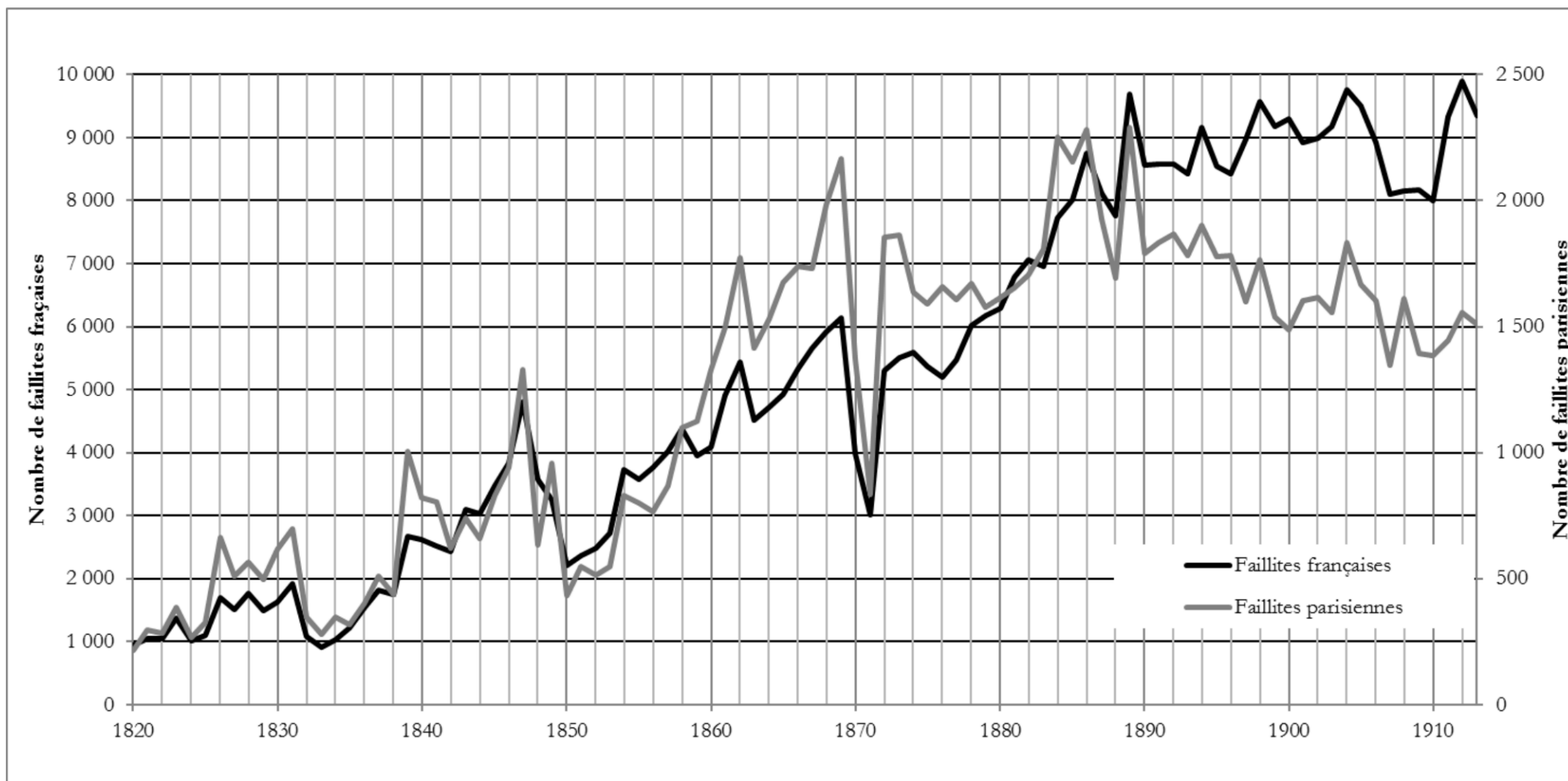
Source : Rebolledo-Dhuin Viera, *La librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2011, 1258 p.

Flux de faillites des gens du livre parisiens, 1820-1913



Source : Rebolledo-Dhuin Viera, *Du livre à la finance. Crédit et discrédit de la librairie parisienne au 19e siècle*, Paris, Éd. du CTHS, coll.« CTHS-histoire », n° 63, 2019, 384 p.

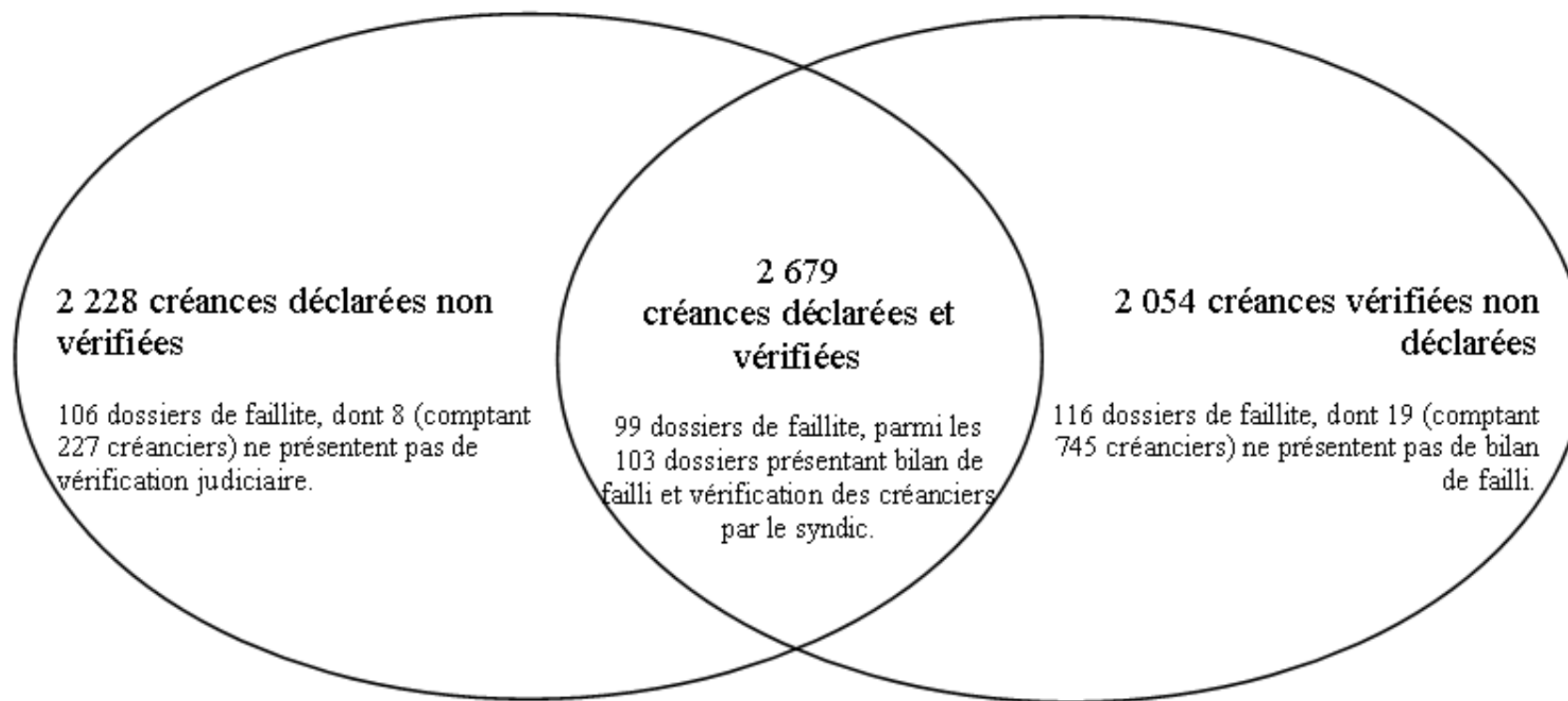
Flux de faillites françaises et parisiennes, 1820-1913



Sources : L.Marco, *La Montée des faillites*, *op. cit.* ; P. Jobert (éd.), *Les entreprises*, *op. cit.* Données revues et corrigées pour la période 1840-1913 à partir du *Compte général de la justice civile et commerciale*.

Source : *Idem*.

Répartition des 6 961 créanciers au sein des 141 dossiers de faillites



11 dossiers de faillite des 141 analysés ne présentent ni bilan de failli ni vérification judiciaire.

Plan

- Les faillites de libraires-éditeurs, un problème structurel?
- Les faillites, un révélateur des stratégies éditoriales et commerciales
- Les faillites, un moyen de se construire un empire foncier et financier

Les faillites de libraires-éditeurs, un problème structurel?

- Un commerce coûteux et mal coté
- Présentant des risques de faillites en chaîne
- Et fondé sur la (circulation de la) dette

Honoré de Balzac, *L'Envers de l'histoire contemporaine*, CH, t.VIII, p. 381-382 :

« Combien d'excellents livres sont restés un, deux ou trois ans sans avoir le succès qu'ils méritent ! Combien de couronnes mises sur des tombeaux ! Et je sais que les libraires ont des façons de traiter, de réaliser, qui font de leur commerce le plus chanceux et le plus difficile à débrouiller de tous les commerces parisiens. M. Nicolas vous parlera de ces difficultés, inhérentes à la nature des livres. [...] Nous savons que la Banque de France a le commerce de la librairie en suspicion constante, quoique que ce soit un des plus beaux commerces, mais il est mal fait... »

Honoré de Balzac, *De l'état actuel de la librairie*, OD II, p. 665-667

« Le commerce de Paris a eu horreur des effets souscrits par des libraires. »

Extrait de la classification des crédits de la Banque de France pour Paris (1804)

Cote	Libraires	Négociants	Fabricants de papier	Marchands de vins
Premier crédit	1,0 %	10,5 %	1,2 %	0,9 %
Bon crédit	13,1 %	16,0 %	23,8 %	6,8 %
Moyen crédit	22,1 %	22,3 %	27,4 %	37,3 %
Petit crédit	23,8 %	22,3 %	19,5 %	35 %
Mauvais crédit	19,7 %	17,3 %	22,6 %	8,7 %
Inconnu	20,3 %	11,5 %	5,5 %	11,3 %
Effectif	290	555	164	585

Source : Emmanuel Prunaux, « La classification des crédits et le renseignement économique à la Banque de France à l'époque napoléonienne », document de travail distribué lors de sa communication du 7 novembre 2008 au séminaire de Claire Lemerrier, « La relation de crédit : une histoire de longue durée », p. 18.

Liste des dix-neuf premiers créanciers « banquiers » récurrents des libraires parisiens en faillite, 1830-1870

Noms des créanciers	Occur- rences	Bornes	Montant des prêts octroyés (en francs)				Écart-type relatif*
			Somme	Moyenne	Min	Max	
Paquet père & fils (banq.)	30	1830-1870	106 660,29	3 555,34	100,00	32 100,24	0,54
Ledoux R. & fils (banq.)	28	1830-1831	188 315,29	6 725,55	220,00	55 921,77	0,51
Banque de France	17	1830-1868	637 536,49	37 502,15	0,00	321 280,11	0,47
Gélis L. Didot & Cie (banq.)	17	1850-1870	230 333,18	13 549,01	1 162,10	51 000,00	1,00
Longuemare & fils (négt.)	12	1830	12 952,74	1 079,40	173,00	3 213,46	1,32
Berte Dufresne & Cie (banq.)	10	1830-1831	40 348,27	4 034,83	444,90	13 682,27	0,82
Goudchaux G.J. & fils (banq.)	10	1830-1831	661 448,31	66 144,83	0,00	223 498,60	0,85
Danel L.I.J. (prop.)	9	1830-1831	106 994,99	11 888,33	984,91	41 321,13	0,94
Routier L.C. & Cie (banq.)	9	1847-1866	14 629,06	1 625,45	307,55	6 000,00	0,89
Worms frères (banq.)	8	1869-1870	94 387,96	11 798,50	1 361,62	54 668,85	0,67
Gosselin L. (banq.)	8	1855-1865	203 511,53	25 438,94	1 035,45	155 000,00	0,48
Johanneau P.F. (banq.)	8	1854-1870	6 692,40	836,55	80,00	1 883,05	1,33
Genella Ch. (négt.)	7	1830	45 126,06	6 446,58	1 023,85	24 926,85	0,76
Vavin Durraty & Cie (banq.)	7	1870	107 959,43	15 422,78	888,34	66 452,46	0,67
Trinquart P. (prop.)	6	1830	42 972,65	7 162,11	687,00	37 347,00	0,48
Mathéus & fils (négt.)	6	1830-1831	55 637,37	9 272,90	90,35	34 303,32	0,68
Colliau Carment C.A. (négt.)	6	1830	55 979,37	9 329,90	1 270,78	41 913,05	0,58
Ador Vernes & Dassier (banq.)	6	1830	71 718,78	11 953,13	1 777,13	39 491,50	0,85
Leclerc Miley & H. Prestat (banq.)	6	1830	32 693,98	5 449,00	218,40	15 993,65	0,80
Ensemble	210	-	2 715 898,15	12 932,85	0,00	321 280,11	0,38

Sources : AdP : D11U3.

* Écartype relatif : écartype/moyenne.

Source : Rebolledo-Dhuin Viera, *La librairie et le crédit, op. cit.*

Le rôle de la famille

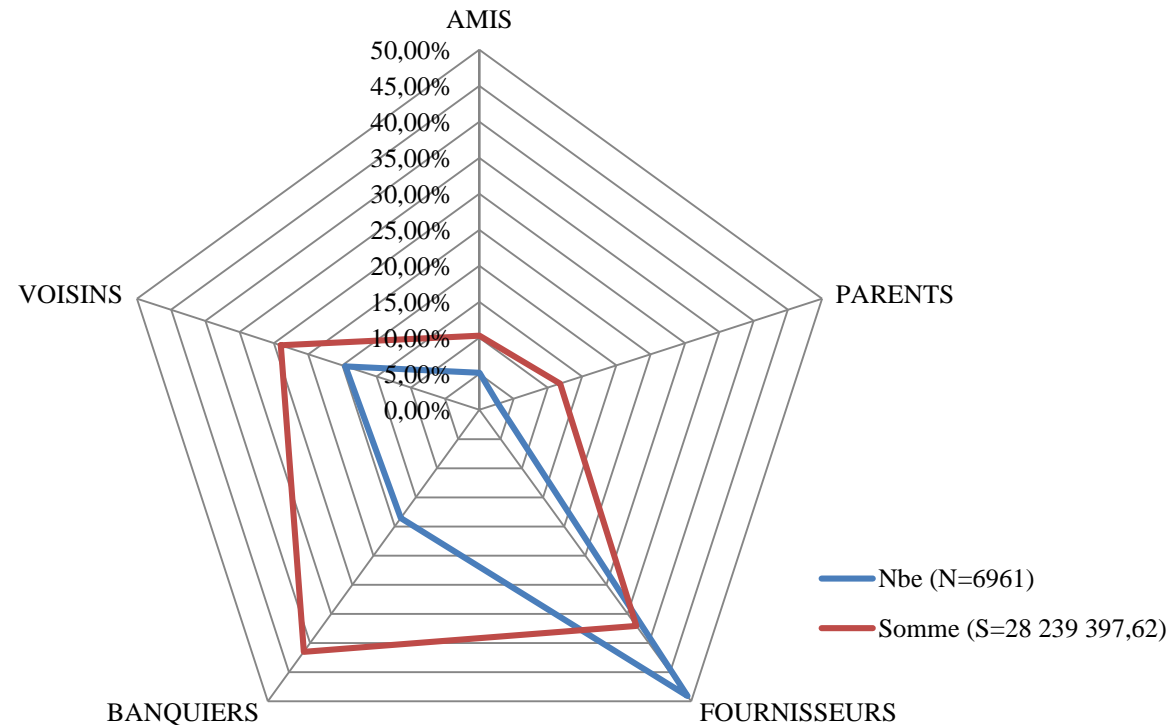
Une autre circonstance devait aggraver sa position et faciliter sa chute. En 1866, son frère, Amédée Faure qui était établi libraire, rue de Rivoli n° 164, était sur le point de tomber en faillite. Bien que gêné lui-même dans ses affaires, *le sieur [Achille] Faure eût l'idée de venir en aide à son frère*. Après avoir fait à ce dernier diverses avances, il se décida à prendre tout son actif et à se charger du passif. [...]

Cet engagement pris par le failli était évidemment hors de proportion avec sa propre situation. *Il s'explique néanmoins par le degré de parenté et l'intérêt qu'il avait à conserver son nom et son crédit.*

Pour satisfaire à cet engagement, le sieur Faure dût recourir à de nouveaux emprunts. Depuis son établissement, *sa tante lui avait déjà fait des avances importantes*. À cette époque, elle lui avança encore une somme de 50 000 francs *qu'elle fût elle-même obligée d'emprunter au crédit foncier.*

Source : AdP : D11U3/591, dossier n° 9291.

Principaux cercles de créanciers des libraires en faillite



	Nbe (N=6961)	Somme (S=28 239 397,62)
PARENTS	2,72%	11,79%
AMIS	5,17%	10,30%
VOISINS	19,55%	29,02%
BANQUIERS	18,57%	41,51%
FOURNISSEURS	49,12%	37,09%

Répartition des créances octroyées aux libraires en faillites par leurs fournisseurs

Créanciers	Lib.-édit.	Imprimeurs	Papetiers	Ouvriers	Auteurs	Ensemble des fournisseurs	Ensemble des créanciers
NB	1 677	539	375	466	388	3 445	6 961
NB (en % des fournisseurs)	49%	16%	11%	14%	11%	100%	
NB (en % des créanciers)	24%	8%	5%	7%	6%	49%	100%
Somme (en F)	5 778 451,68	1 978 388,67	1 403 957,13	549 134,56	812 291,77	10 522 223,81	28 239 397,62
Somme (% des créances de fournisseurs)	55%	19%	13%	5%	8%	100%	
Somme (% des créances)	20%	7%	5%	2%	3%	37%	100%
Somme médiane (en F)	497,00	1 011,00	922,60	395,52	400,00		
Nb acteurs	693	246	137	326	340		

Source : AdP : D11U3.

Source : Rebolledo-Dhuin Viera, *La librairie et le crédit, op. cit.*

Honoré de Balzac, *De l'état actuel de la librairie*, OD II, p. 665.

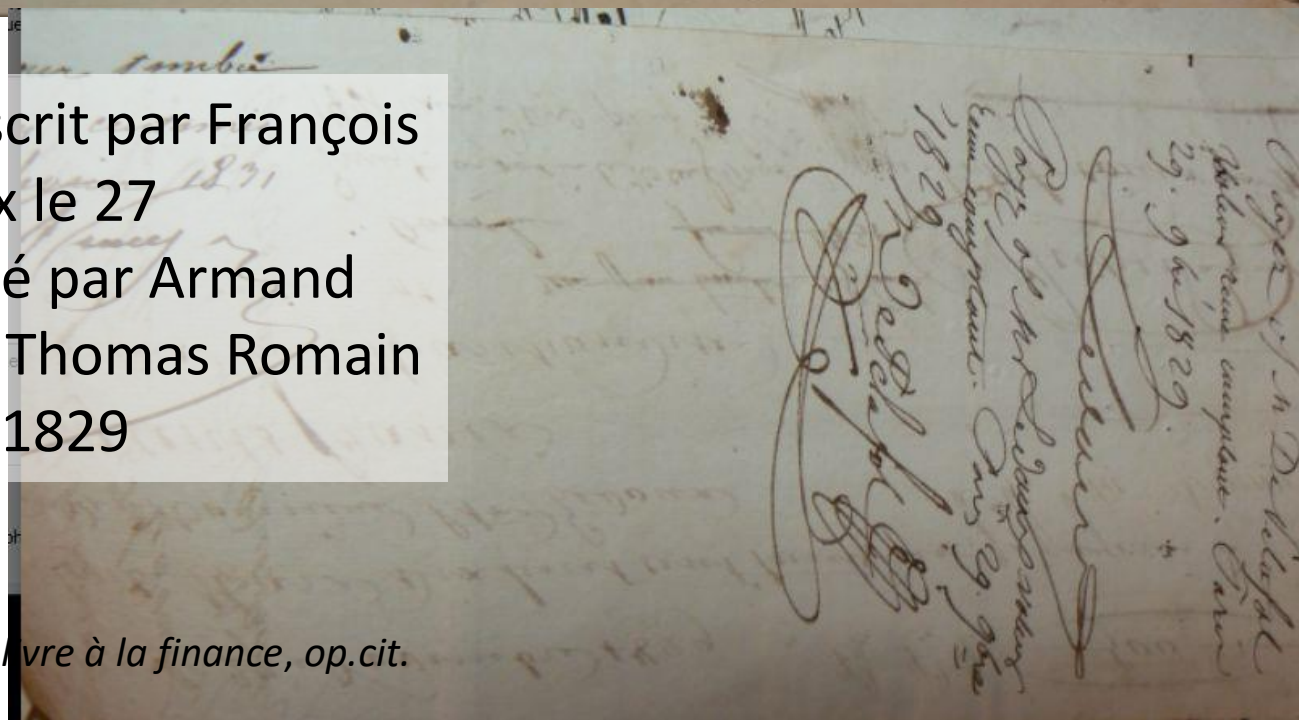
« En ce qui concerne l'imprimerie [...] [s'était introduit] le funeste usage de rembourser ces avances par des effets, non pas à quatre-vingt-dix jours comme dans tous les commerces, mais à six mois d'abord, puis à un an ; enfin, il y a eu plus d'un libraire qui offrait des effets à deux ans de terme, et des imprimeurs qui les acceptaient.

Ce long crédit, offert par plus d'un imprimeur, s'introduisit dans la fourniture de papier. Enfin, les libraires eurent bon marché des auteurs et les payèrent en semblable monnaie. [...]

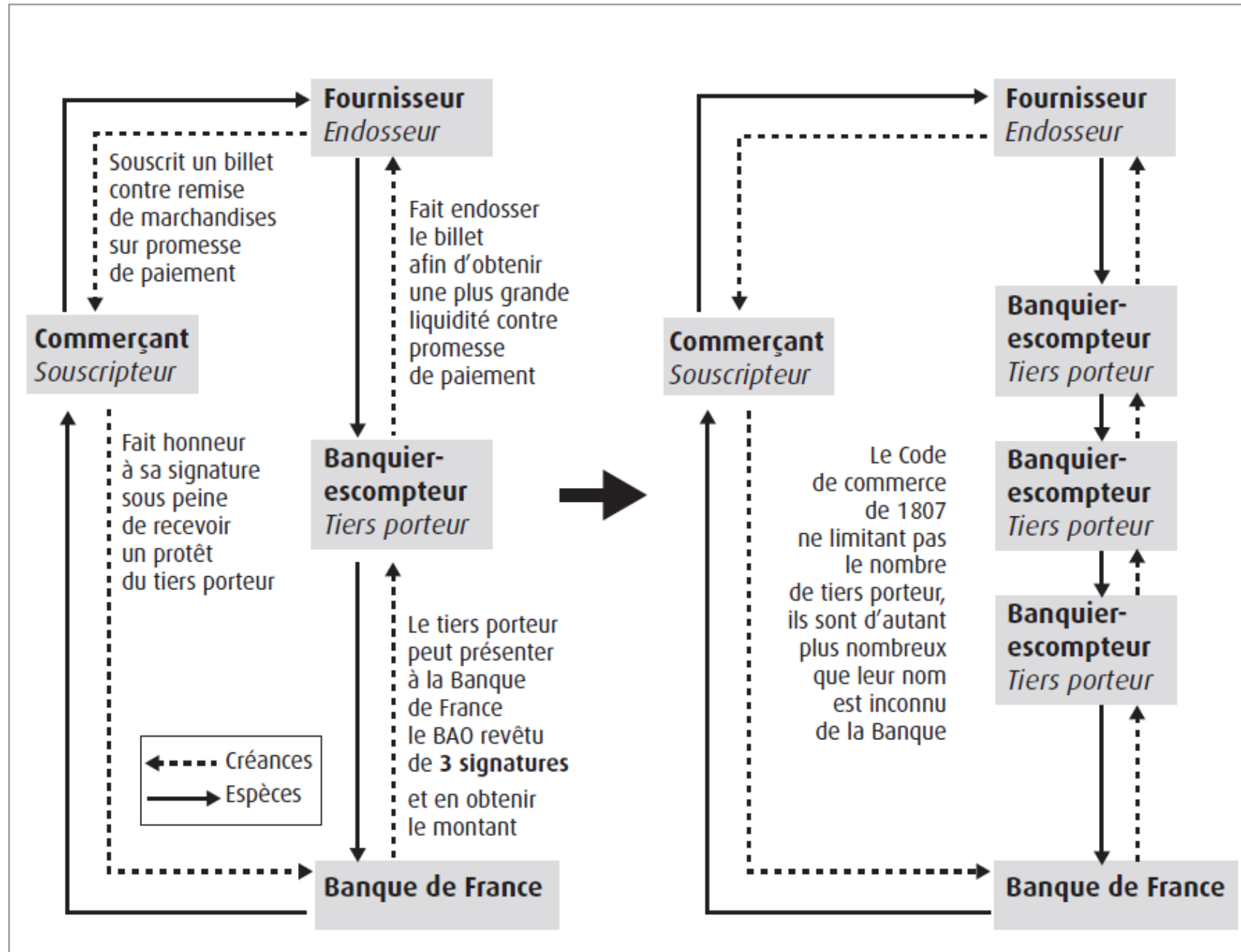
Cette facilité de spéculer et de recevoir des valeurs un an avant de rembourser les véritables producteurs, engagea ces insensés à entasser opération sur opération. »



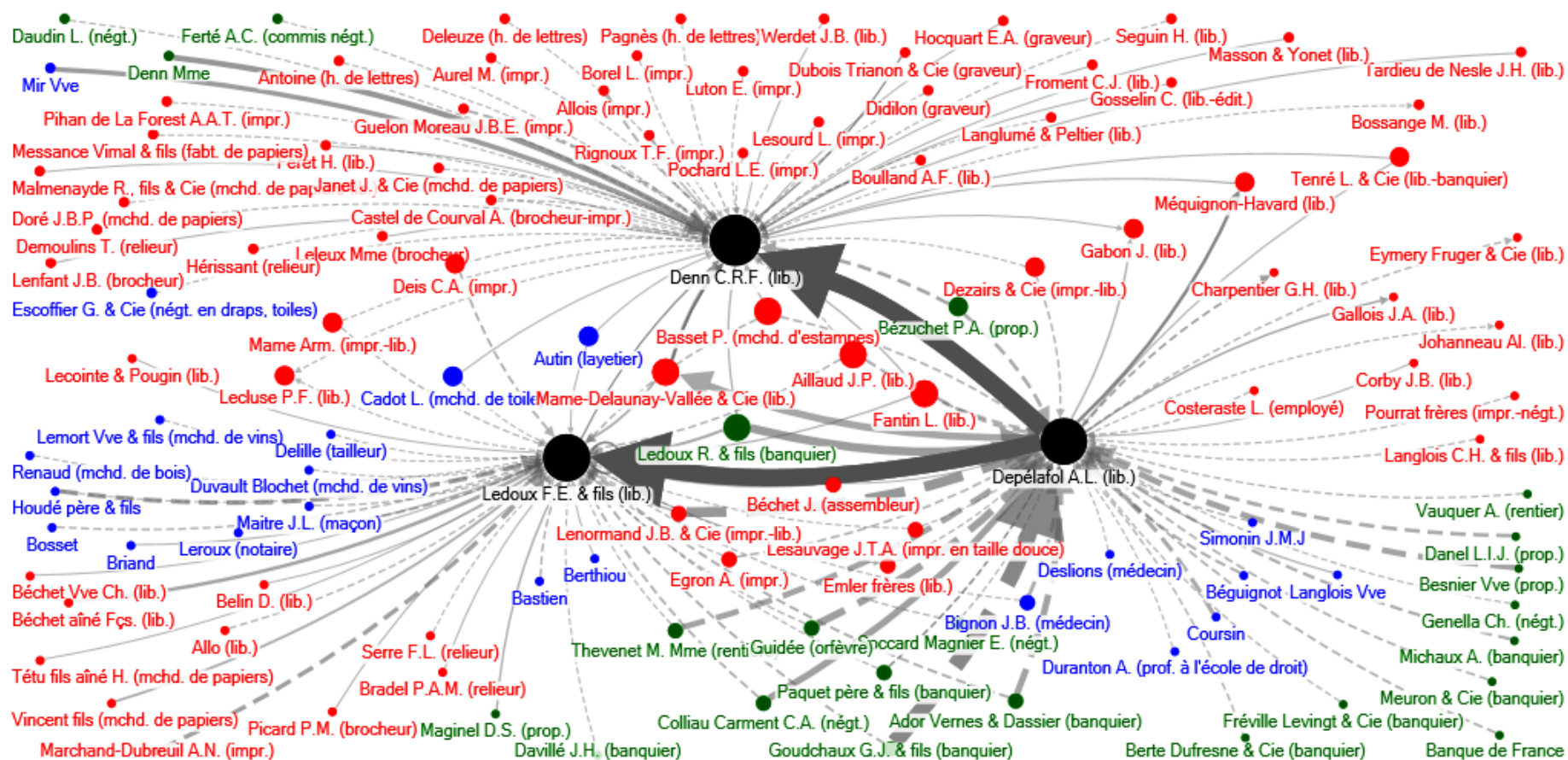
Billet de 500 francs souscrit par François Béchét à Etienne Ledoux le 27 novembre 1829, endossé par Armand Louis Depélafol et Louis Thomas Romain Ledoux le 29 novembre 1829



L'escompte des billets à ordre, de la théorie à la pratique



Collection de réseaux égo-centrés autour de Depélafol, Denn et Ledoux



Created with NodeXL (<http://nodexl.codeplex.com>)

- Ego
- Bailleurs de fonds (banquiers, famille)
- Fournisseurs
- Divers et qualité non identifiée

Taille des sommets variant selon le degré de centralité de proximité ou "closeness centrality" (défini comme le plus court chemin pour atteindre le plus de monde).

- Prêt octroyé par un créancier de quartier
- ou non

L'épaisseur variant selon le montant de la créance,
L'opacité selon l'ampleur de cette créance relativement aux dettes du failli.

Créanciers	Occurences	Écart-type relatif						↓
	↓	Montant des prêts octroyés (en francs)						
		Période	Somme	Moyenne	Min.	Max.	Médiane	
Depélafol A.L.	12	1830	344 186	28 682	284	129 618	4 986	1,66
Fantin L. (lib.)	12	1830	76 129	6 344	219	21 485	2 031	1,23
Mame-Delaunay-Vallée & C ^{ie}	13	1830-1831	166 820	12 832	275	55 391	5 681	1,46
Aillaud J.P.	11	1830-1831	152 085	13 825	72	63 711	4 800	1,43
Lecoïnte & Pougin	16	1830-1831	75 479	4 717	190	27 507	1 292	1,58
Béchet Vve Ch.	15	1830-1831	39 060	2 604	50	12 081	967	1,43
Gosselin C.	15	1830-1847	58 621	3 908	16	35 950	1 443	2,30
Levasseur Alph.	14	1830-1847	34 418	2 458	164	8 135	1 387	1,00
Durey E.	16	1830-1850	35 423	2 213	100	6 138	1 912	0,82
Rey J. & C ^{ie}	13	1830-1865	170 294	13 099	132	102 165	2 717	2,15
Tenré L. & C ^{ie}	25	1830-1870	142 918	5 716	107	25 000	4 148	1,08
Dupont P. & C ^{ie}	13	1830-1870	56 979	4 383	28	18 786	2 062	1,30
Firmin Didot & C ^{ie}	18	1830-1870	89 080	4 948	40	18 980	1 875	1,34
Didier & C ^{ie}	17	1830-1870	13 953	820	78	4 500	481	1,29
Roret	14	1830-1870	9 110	650	44	2 357	479	0,98
Hachette & C ^{ie}	17	1831-1870	19 310	1 135	34	5 401	340	1,28
Souverain H.	14	1847-1870	147 128	10 509	200	50 000	3 688	1,35
Schwartz C. & C ^{ie}	20	1847-1870	91 433	4 571	200	38 687	1 880	1,88
Marescq & C ^{ie}	11	1850-1869	98 929	8 993	189	37 374	3 000	1,39
Ensemble	286	-	1 821364	6368	16	129618	1735	2,34

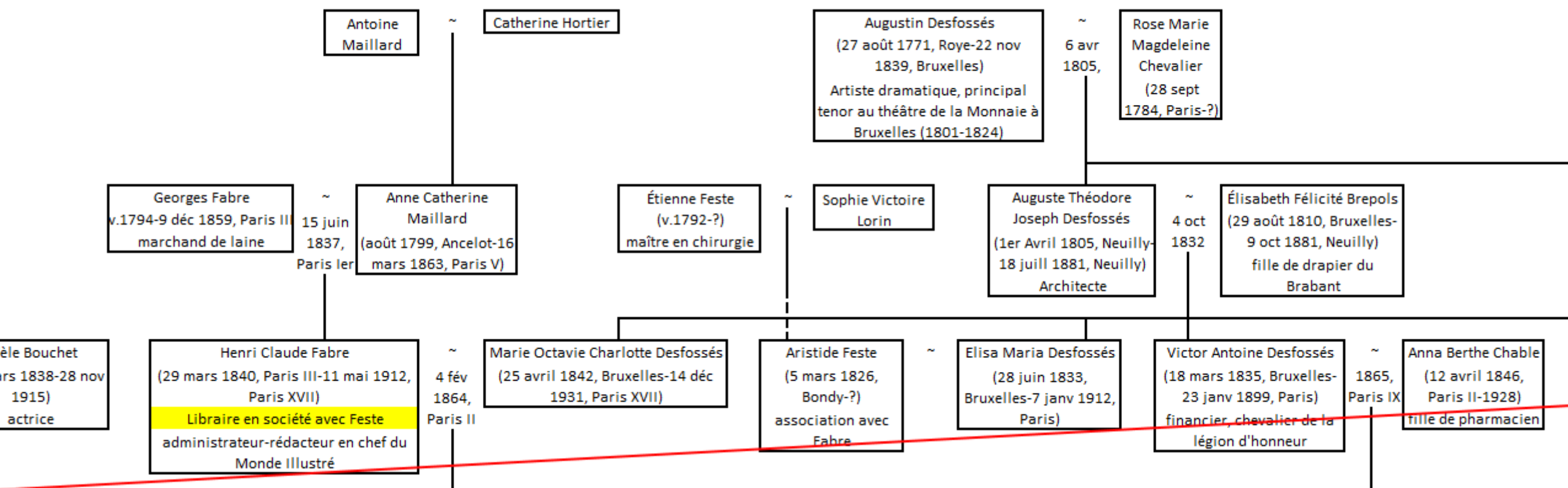
Liste des 19 premiers créanciers libraires récurrents de leurs confrères en faillite, 1830-1870

Source : Rebolledo-Dhuin Viera, *Du livre à la finance, op.cit.*

Les faillites, un révélateur des stratégies éditoriales et commerciales

- Mme Fabre-Desfossés, sauvetage du crédit de la parentèle
- Les alliances des Bossange pour le financement d'un catalogue et de réseaux de diffusion internationaux
- Baillièrè et ses concurrents ou comment se constituer un fonds de librairie
- Les Janet : les métiers du livre, le quartier Latin et la médecine

Mme Fabre-Desfossés



Mme Fabre-Desfossés

- 1852: mariage Feste-Desfossés
 - 1864 : mariage Fabre-Desfossés
 - 1865 : fondation de la société Fabre, Feste et Cie
 - 1866 : faillite de la société
 - 1867 : Clôture de la faillite, faute de fonds => reconversion des fondateurs de la société, Fabre dans le journalisme (*Le Monde illustré*, *la Tribune Desfossés*).
 - 1906 : réouverture de la faillite à la demande de Mme Fabre-Desfossés (1842-1931), malgré la prescription légale quarantenaire.
- => Sauvez les meubles et l'honneur de la famille.

Mme Fabre-Desfossés

« Je me suis transporté au domicile personnel du sieur Fabre, rue Suger n° 7, puis là étant, dans une pièce servant de chambre à coucher, voulant procéder, en présence du failli, *est intervenue la dame Fabre, la femme, laquelle m'a déclaré s'opposer à tout inventaire que je voudrais faire, si ce n'est des linges, hardes et habits à l'usage ordinaire de son mari par la raison qu'elle est séparée de biens d'avec celui-ci et que tous les objets mobiliers, qui garnissent les lieux où nous sommes sont sa propriété exclusive, comme étant ceux compris et désignés en l'état liquidatif des droits et reprises qu'elle avait eu à exercer contre son mari.*

J'ai invité la dame Fabre à me fournir les pièces à l'appui de son opposition.

La dame Fabre m'a déclaré ne pouvoir le faire sur l'heure attendu que ses titres se trouvaient encore aux mains de son conseil. »

Source : AdP : D11U3/580, n° 8722. Inventaire du 19 novembre 1867

« Les opérations de la faillite sociale se sont poursuivies ; les créanciers se sont constitués en état d'union, le 5 juin 1869. [...] Quant aux opérations de la faillite personnelle, elles avaient été clôturées pour insuffisance d'actif, à la date du 26 décembre 1867.

Dans ces conditions, Mr Fabre avait la possibilité d'invoquer la prescription trentenaire pour se soustraire aux conséquences de toutes réclamations que vous auriez pu lui adresser.

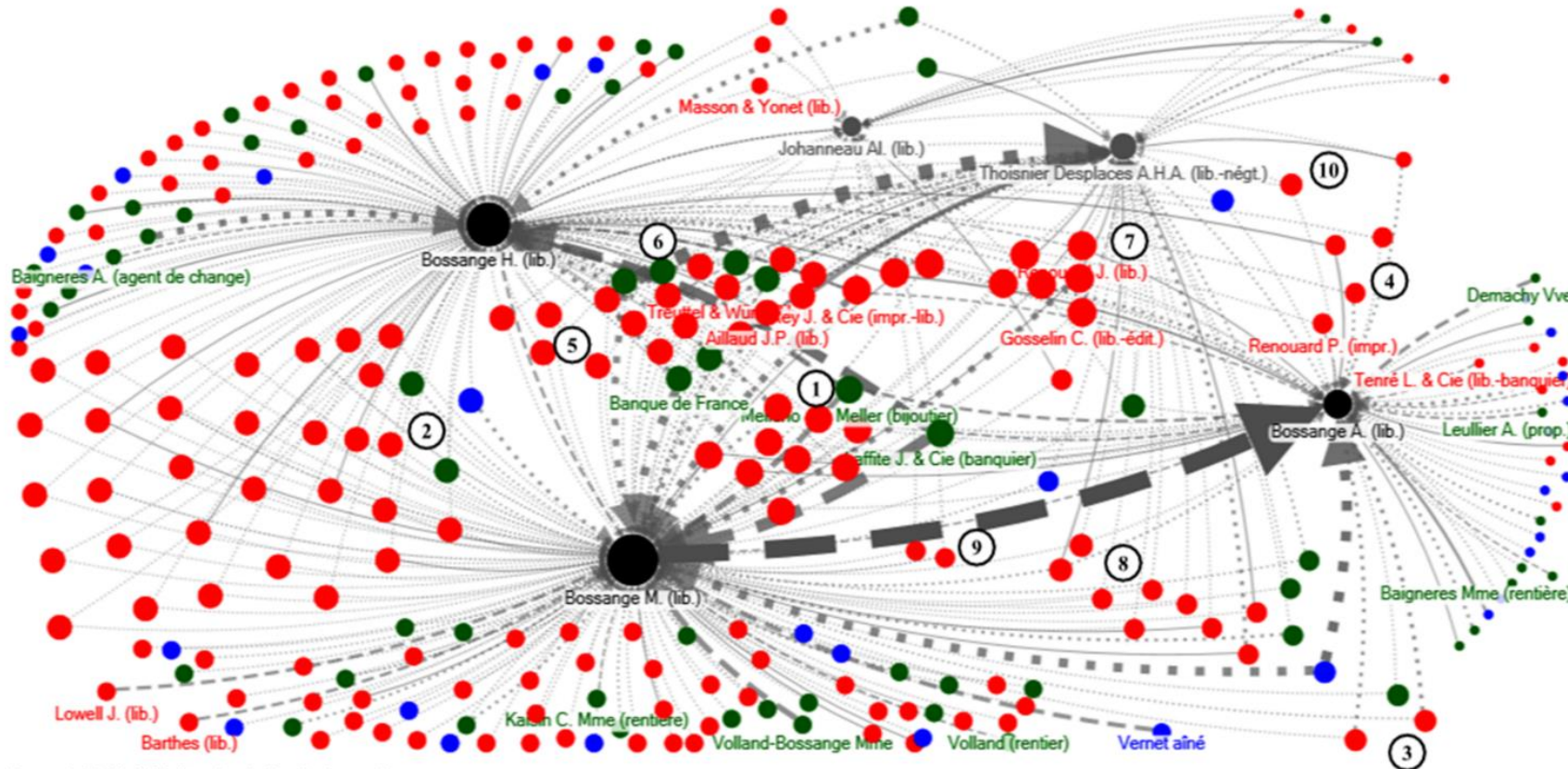
Néanmoins, Mme Fabre dont je vous rappelle la situation d'épouse judiciairement séparée de biens, a, par *une initiative qui lui fait le plus grand honneur, consigné somme suffisante pour faire reprendre les opérations de la faillite de son mari. [...]* »

Elle s'engage à distribuer un dividende de 15 % en « offr[ant] l'abandon de l'actif provenant uniquement de [ses] fonds » afin de « libérer son mari, tant envers ses créanciers qu'envers [elle], dont l'intervention se produit à titre *purement gratuit.* »

AdP : D11U3/580, dossier n° 8723. Rapport du 9 avril 1906, procès verbal de l'assemblée de concordat du 21 avril 1906. Nous soulignons.

Les Bossange

Collection de réseaux egocentrés
autour de Martin Bossange et de
ses fils



Created with NodeXL (<http://nodexl.codeplex.com>)

- Ego
- Débiteurs d'Ego
- Fournisseurs
- Bailleurs de fonds (banquiers, famille)
- Divers et qualité non identifiée

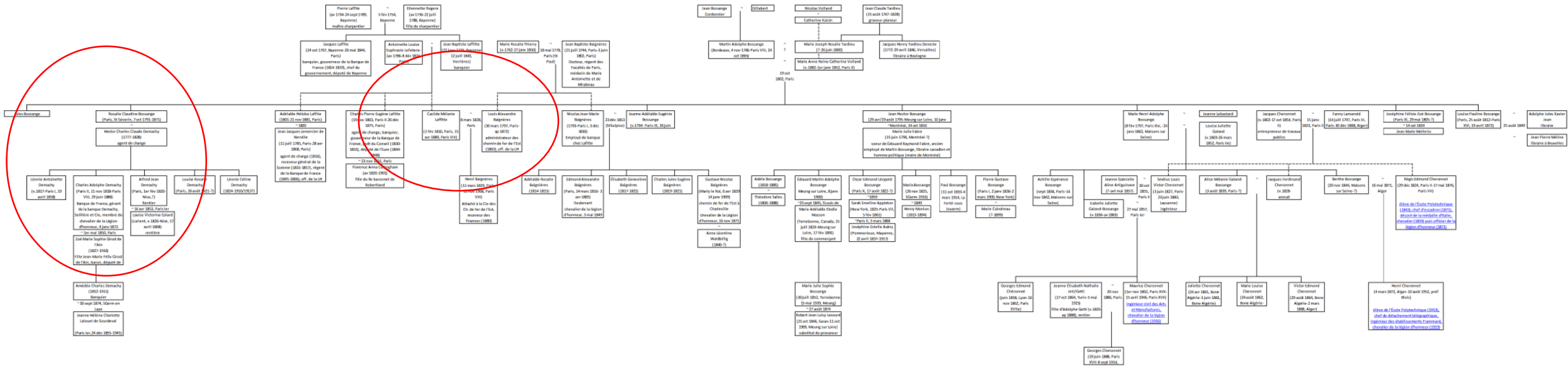
Taille des sommets variant selon le degré de centralité de proximité ou "closeness centrality" (défini comme le plus court chemin pour atteindre le plus de monde).

- Prêt octroyé par un créancier de quartier
 - Prêt octroyé par un proche (parent, ami, collaborateur)
 - Prêt octroyé par un créancier ne partageant aucune proximité (physique ou relationnelle)
- L'épaisseur variant selon le montant de la créance,
L'opacité selon l'ampleur de cette créance relativement aux dettes du failli.

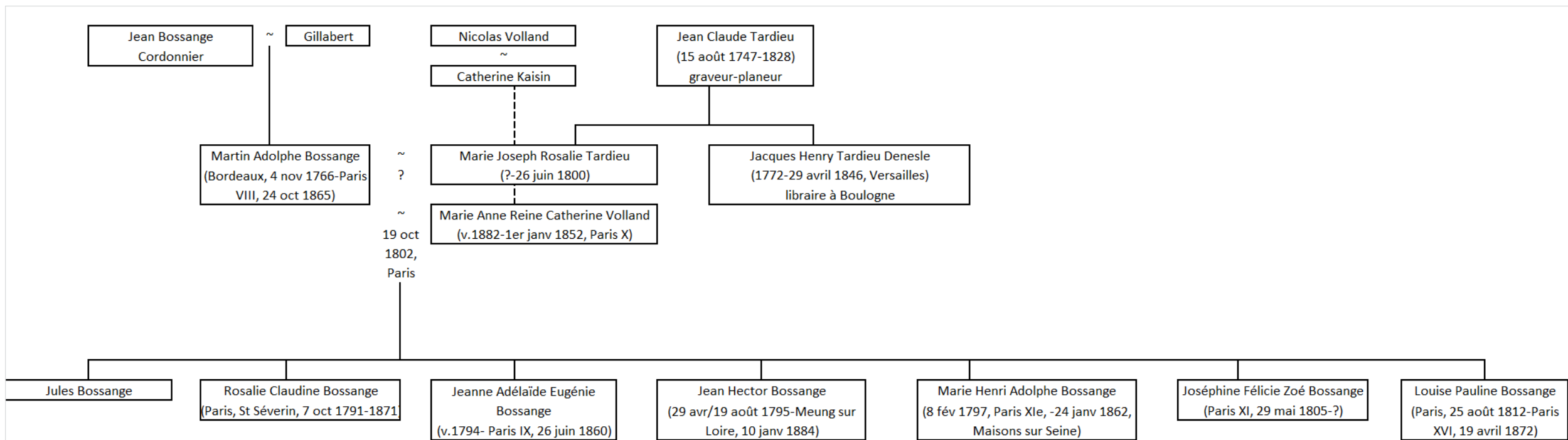
Principaux groupes de créanciers communs :

- ① aux trois Bossange
- ② à Martin et Hector Bossange
- ③ à Martin et Adolphe Bossange
- ④ à Hector et Adolphe Bossange
- ⑤ à Johanneau, Martin et Hector Bossange
- ⑥ à Thoisnier-Desplaces, Martin et Hector Bossange
- ⑦ à Thoisnier-Desplaces et aux trois Bossange
- ⑧ à Thoisnier-Desplaces et Martin Bossange
- ⑨ à Johanneau et Martin Bossange
- ⑩ à Thoisnier-Desplaces, Hector et Adolphe Bossange

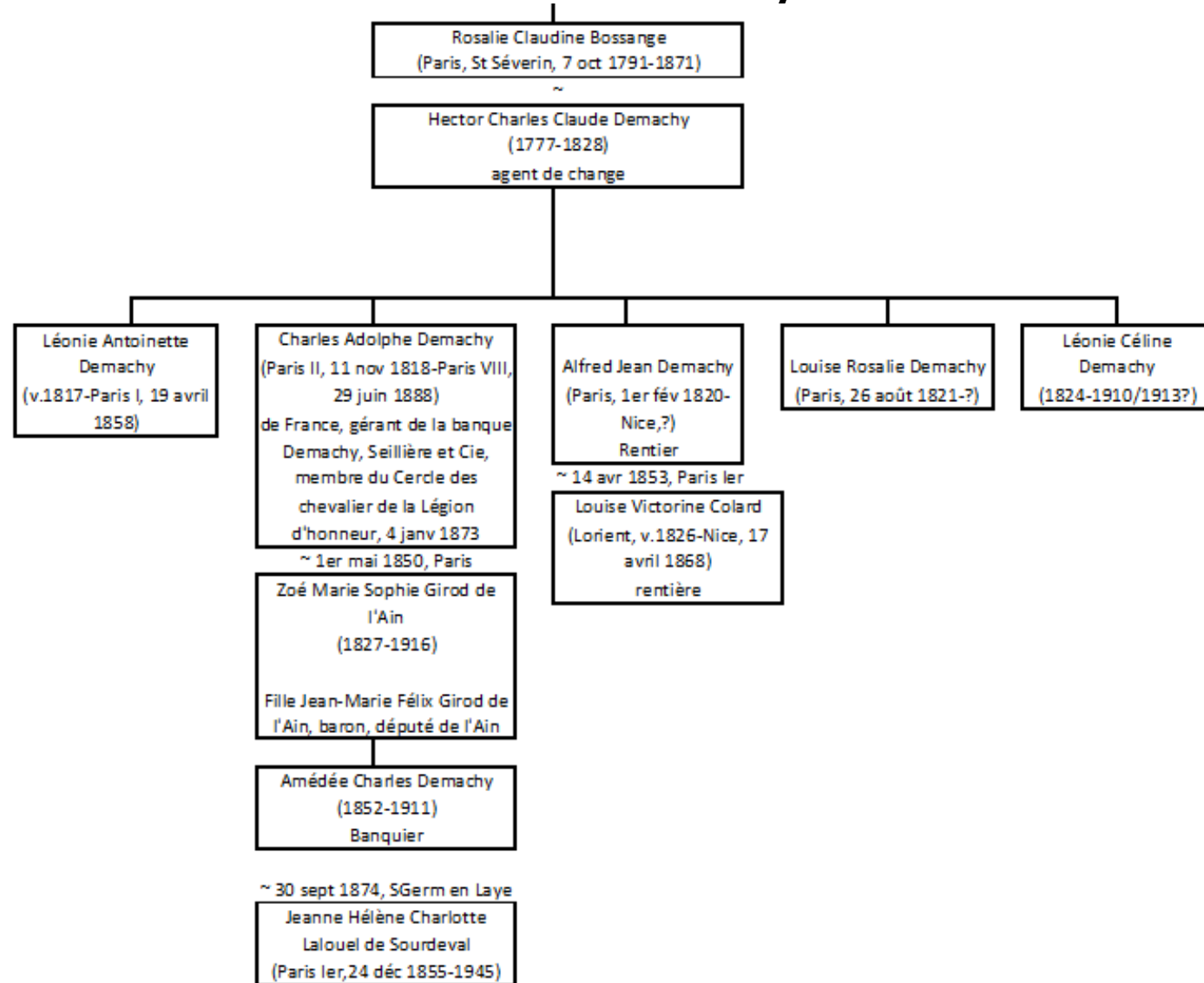
Les Bossange



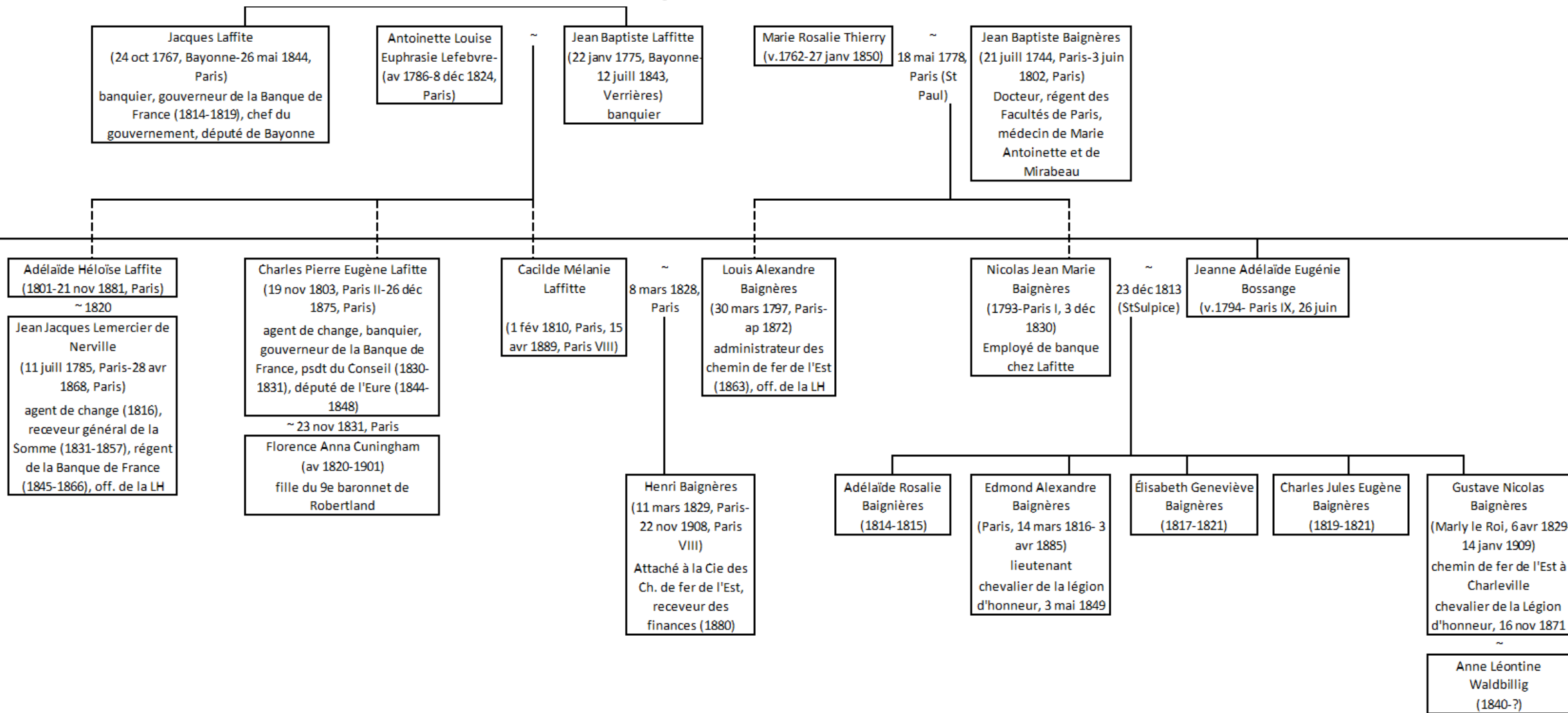
Martin (père)



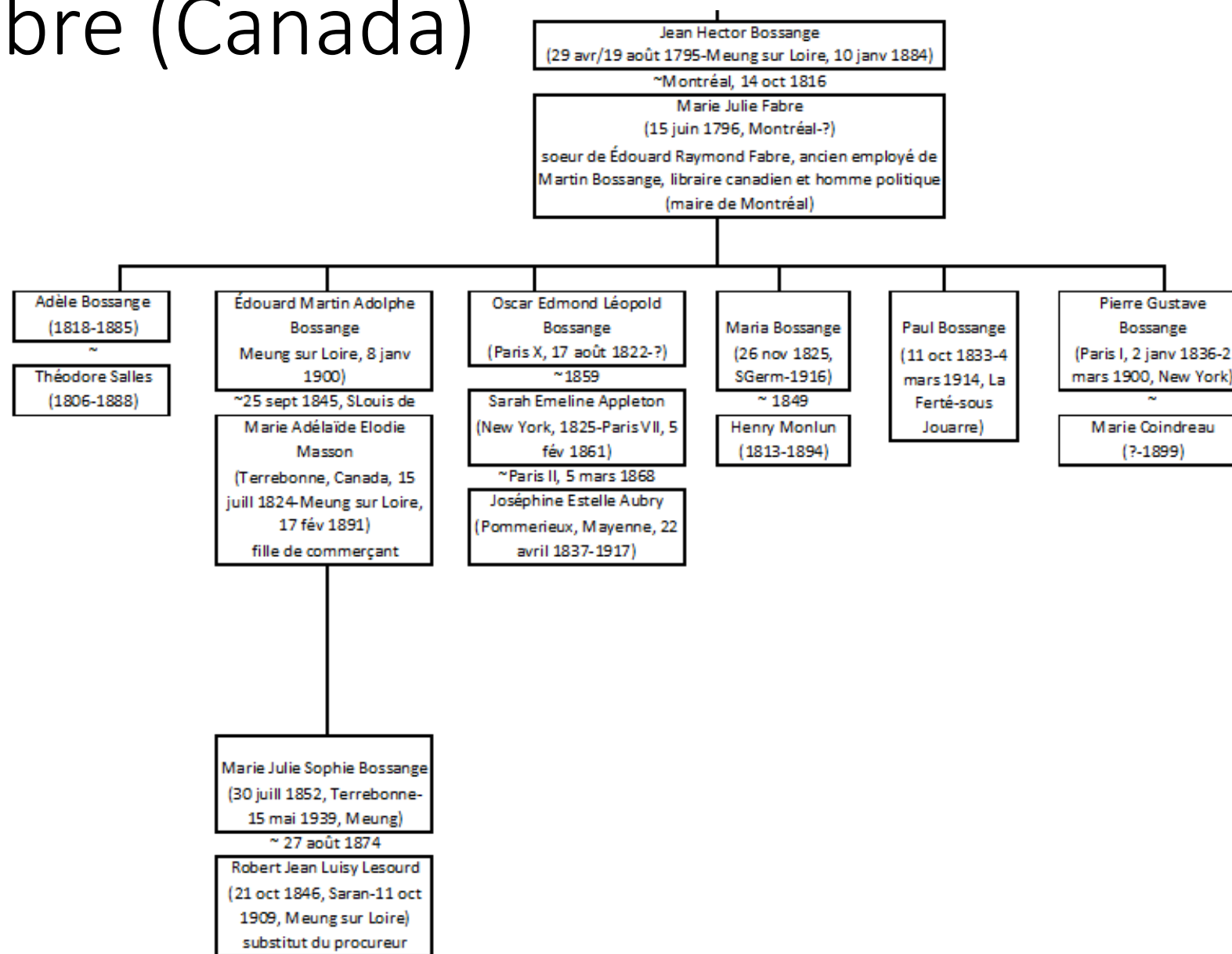
Rosalie Claudine ~ Demachy



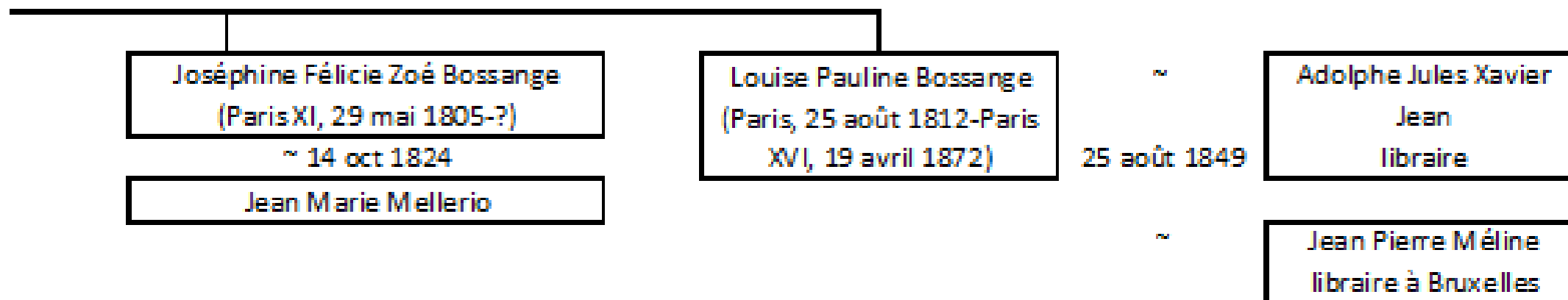
Marie Rosalie ~ Bagnères



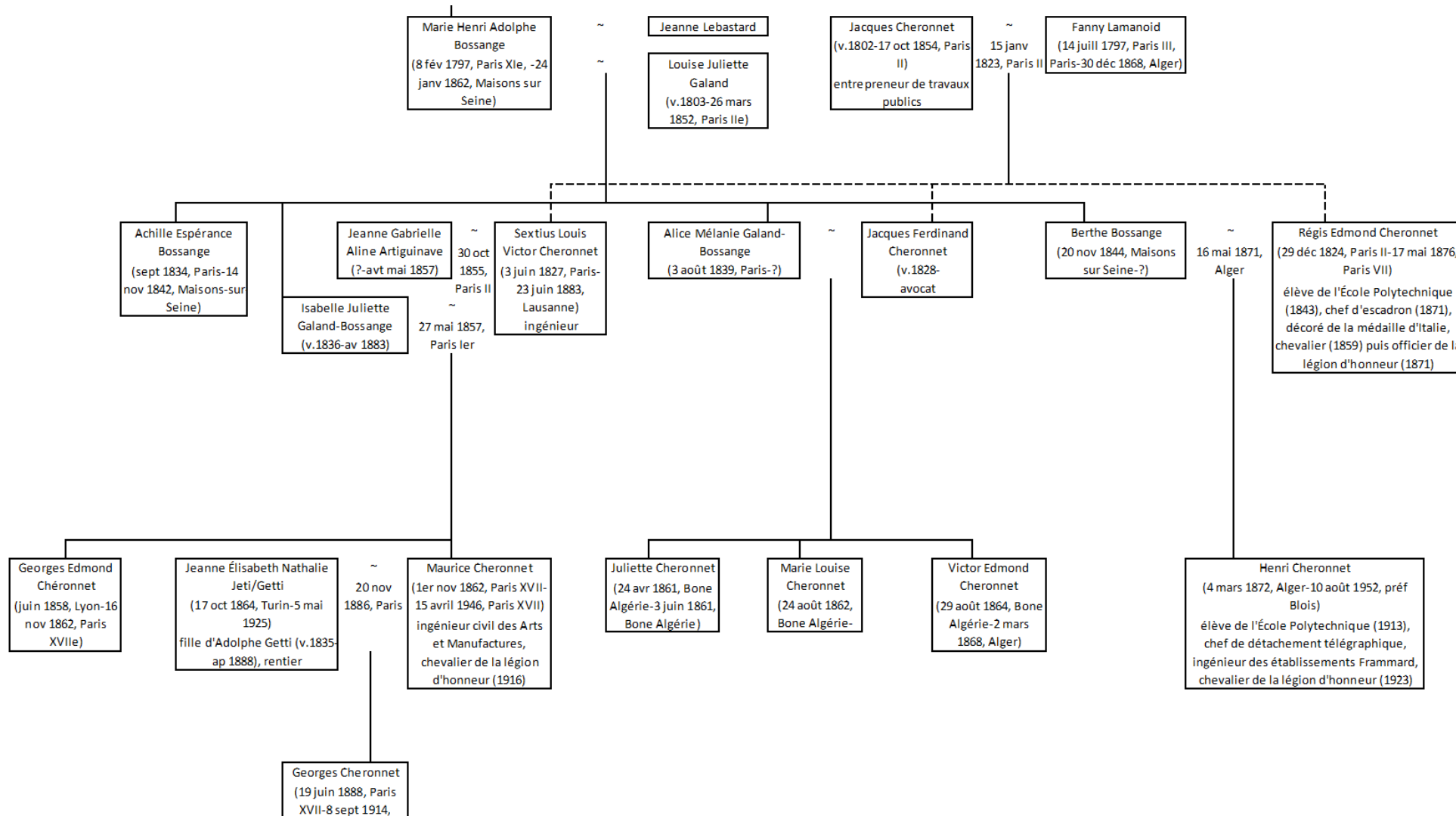
Hector ~ Fabre (Canada)



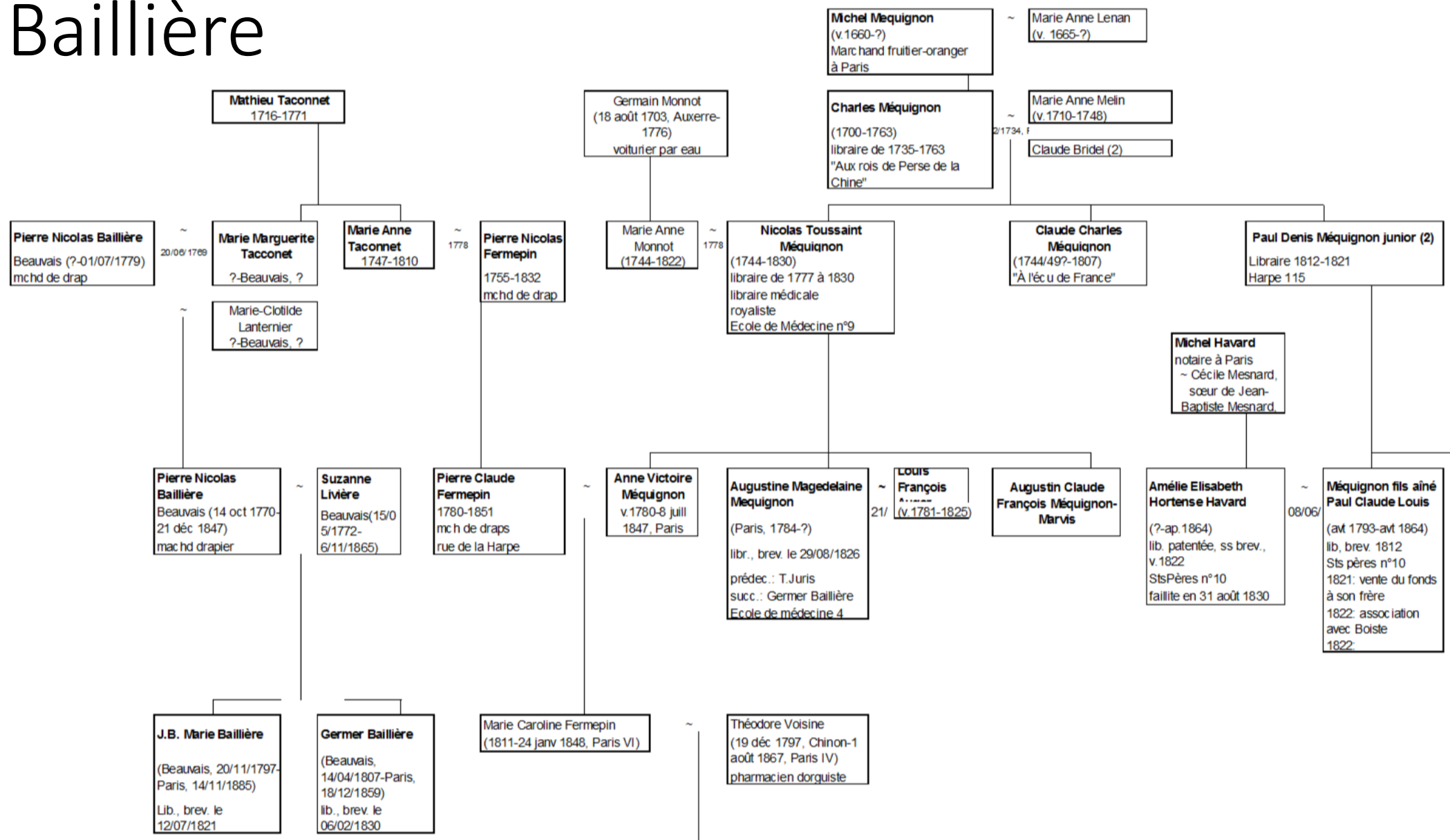
Joséphine Félicie Zoé et Louise Pauline



Hector



Les Baillière



M. B... Conseiller d'escompte, a demandé très sévèrement Bachelin-Deflorenne, à céder sa mise en faillite et la vente brusque de ses livres anciens, dont un certain nombre a été racheté par ses amis de M. B...

Le même conseiller avait une maison Boulevard St. Germain, une boutique Loué 2000^{fr} à la fin de la construction, et occupé par un chapelier, avait atteint au bout de peu de temps une valeur sensiblement supérieure.

Ce chapelier quoiqu'fort au dessus de ses affaires, n'était ni très ordonné ni très régulier dans ses paiements.

Un protêt étant survenu, M. B... en profita pour faire déclarer d'office la faillite par son frère, alors juge au tribunal de commerce. La boutique devint vacante et fut immédiatement reloué 3000^{fr}.

M. Copin, nommé syndic de la faillite, fut indigné en découvrant cette manœuvre.

M. B... cadet n'est pas devenu juge au Tribunal de commerce, et il a eu donner sa démission après une affaire assez louche et assez douteuse, au sujet de portions de livres de médecine rachetés à vil prix dans une faillite.

En mai 1883, nous remarquons dans la présentation d'effets à ces signatures de la maison B... et fils des effets souscrits par M. B... notre conseiller d'escompte, dont les rimbours avaient évidemment été levés, recollés et surchargés de la main même de M. B... (le fait a été signalé par M. Boussermont, et reconnu évident par M. Curier.

M. B... aîné n'est pas resté libraire en titre de l'Académie de médecine parce qu'il a proposé un ouvrage dans des conditions de prix assez douces. On l'accepta, mais on s'aperçut qu'il manquait des pages. Interpellé, M. B... répondit qu'il le savait bien et que sans cela il aurait vendu l'ouvrage plus cher. Il fut nommé d'annuler le marché et fut réprimandé publiquement de la clientèle (le fait m'a été raconté par le Président de l'Académie de médecine)

M. B... a perdu un million avec l'agent de change Bex en 1888.

Source: BdF, dossier de censeur

« Mr B... conseillé d'escompte, a dénoncé très sévèrement Bachelin-Deflorenne, a décidé sa mise en faillite et la vente brusque de ses livres anciens, dont un certain nombre a été acheté par des amis de Mr B... »

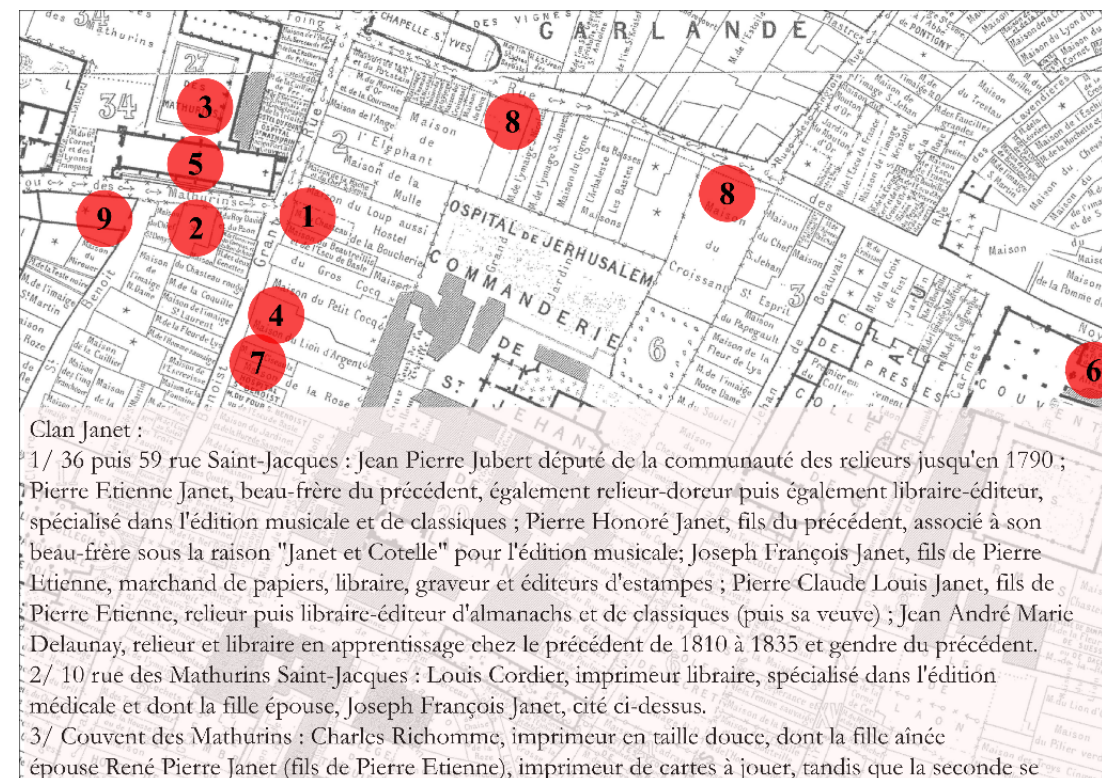
« Un protêt étant survenu, Mr B... en profita pour faire déclarer d'office la faillite par son frère, alors juge au tribunal de commerce. »

« Mr. B... cadet n'est pas demeuré juge au tribunal de commerce et il a du donner sa démission après une affaire assez louche et assez douteuse, au sujet de portions de livres de médecine rachetés à vil prix dans une faillite ».

« Mr B... aîné n'est pas resté libraire en titre de l'académie de médecine parce qu'il a proposé un ouvrage dans des conditions de prix assez douces. On l'accepta, mais on s'aperçut qu'il manquait des pages. Interpelé, Mr B...

répondit qu'il le savait bien et que sans cela il aurait vendu l'ouvrage plus cher. Il fut nommé d'annuler le marché et fut dépossédé publiquement de la clientèle (le fait m'a été raconté par le Président de l'Académie de médecine) »

Les Janet



Clan Janet :

1/ 36 puis 59 rue Saint-Jacques : Jean Pierre Jubert député de la communauté des relieurs jusqu'en 1790 ; Pierre Etienne Janet, beau-frère du précédent, également relieur-doreur puis également libraire-éditeur, spécialisé dans l'édition musicale et de classiques ; Pierre Honoré Janet, fils du précédent, associé à son beau-frère sous la raison "Janet et Cotelte" pour l'édition musicale; Joseph François Janet, fils de Pierre Etienne, marchand de papiers, libraire, graveur et éditeurs d'estampes ; Pierre Claude Louis Janet, fils de Pierre Etienne, relieur puis libraire-éditeur d'almanachs et de classiques (puis sa veuve) ; Jean André Marie Delaunay, relieur et libraire en apprentissage chez le précédent de 1810 à 1835 et gendre du précédent.

2/ 10 rue des Mathurins Saint-Jacques : Louis Cordier, imprimeur libraire, spécialisé dans l'édition médicale et dont la fille épouse, Joseph François Janet, cité ci-dessus.

3/ Couvent des Mathurins : Charles Richomme, imprimeur en taille douce, dont la fille aînée épouse René Pierre Janet (fils de Pierre Etienne), imprimeur de cartes à jouer, tandis que la seconde se marie avec Jean François Théodore Ducessois, dont le fils, Louis Théodore Ducessois, succède à Charles Richomme.

4/ 67 rue Saint-Jacques : Louis Théodore Ducessois, imprimeur succédant à Charles Richomme, avant de s'unir à la veuve de Pierre Claude Louis Janet, Louise Clémence Allez, et de s'associer à Jean Jules Bonaventure sous la raison "Ducessois et Bonaventure" bientôt installée 55 quai des Augustins et dirigée par Félix Théodore Ducessois, frère du précédent (désormais chancelier du consul à Milan).

Clan Delaunay-Janet :

5/ Hôtel de Cluny : Jean Delaunay, tenant de l'hôtel où réside par intermittence le docteur Broussais.

6/ Jean André Marie Delaunay, libraire-relieur, fils du précédent, époux en premières noces la fille du frère de son ancien patron, Pierre Louis Claude Janet, et en deuxième noces d'une fille d'une tenante d'un cabinet de lecture dont il hérite : libraire successivement place Maubert n°39, rue Saint Victor n°149, rue Saint-Dominique-Saint-Germain n°23.

7/ 71 rue Saint-Jacques : Augustine Bonne Pierrette Delaunay, éditrice de Broussais (1822-1838) ; Mme Ravenel, belle-mère (en secondes noces) de Jean André Marie Delaunay.

Amis du clan Janet :

8/ Adrien Egron : libraire-éditeur de médecine 49 puis 37 rue des Noyers (où se situe le Sous-comptoir de la Librairie).

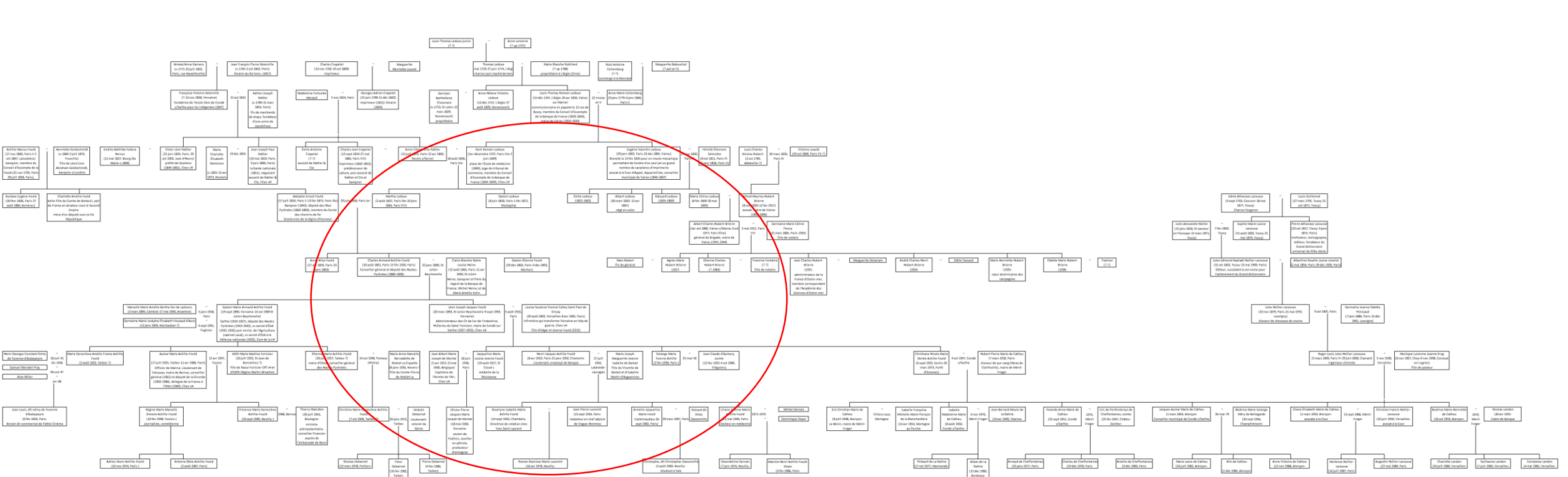
9/ André puis André Honoré Croullebois : libraire-éditeur de la Société de médecine, 398 puis, 397 puis, 17 rue des Mathurins Saint-Jacques puis, rue du Cloître Saint-Benoît 357, puis rue Pierre Sarrazin.

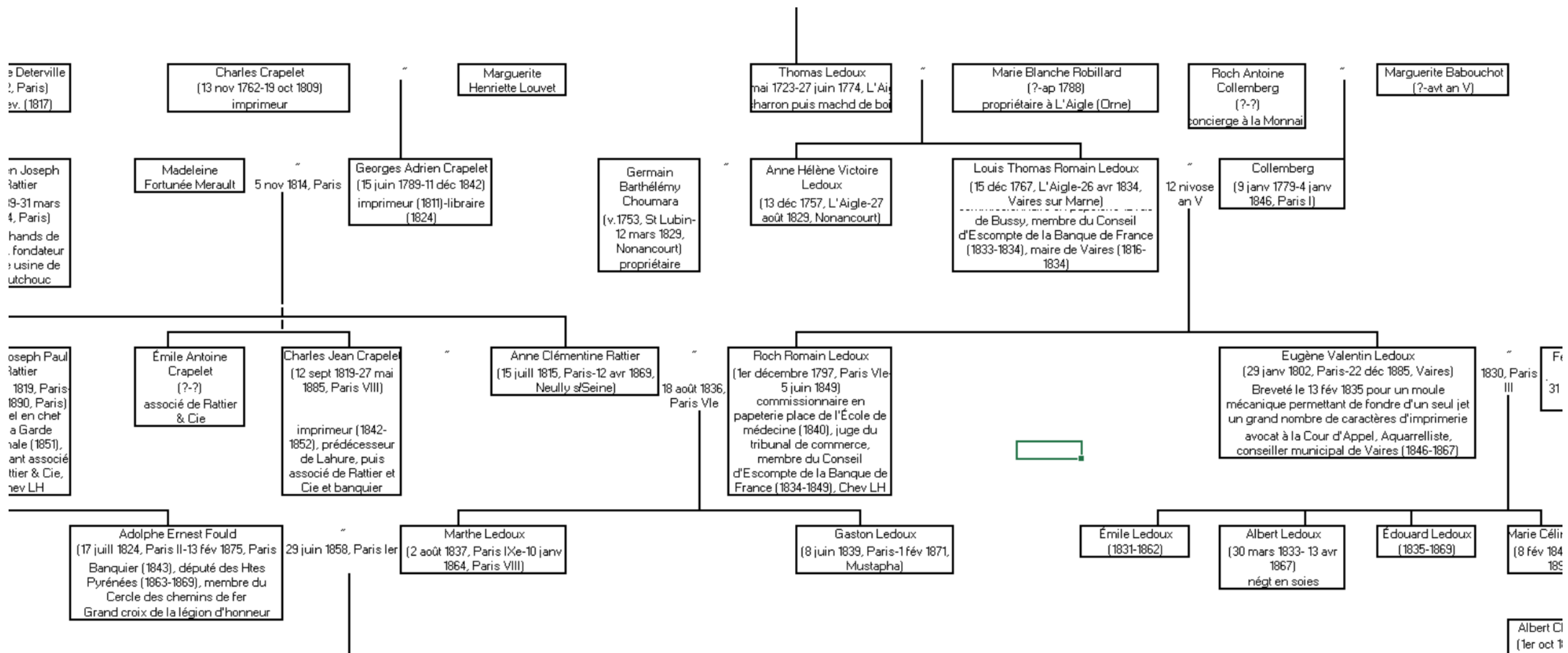
Fond de carte : Berty, 1886.

Les faillites, un moyen de se construire un empire foncier et financier

- Gauguet, professeur, libraire et lotisseur du XIVe arrondissement
- Souverain, libraire puis rentier
- Ledoux, un papetier visant la sécurité
- Tenré, un investisseur averti : pierre, banque et actions

Ledoux





Albert C
(1er oct 1



Sauv. "Au Griffon", 10 rue de Buci. (VI^e)

Source : Eugène Atget, *Paris, au Griffon, 10 rue de Buci (Vie arrdt)*, v. 1900-1927, épreuve sur papier albuminé, 22,4 x 18 cm, INHA, NUM PH 170

Archives de Paris. Tous droits réservés.



Immeuble rue de Buci n° 17

Source : AdP : AD075PH_UPF0257

HISTOIRE

Par le club
d'histoire de Vaires



Plan représentant Vaires en 1908
dessiné par Jean Sterlin vers 1960.



Les anciens propriétaires vairois

2^{ème} partie : de la Révolution au XX^e siècle

Au moment de la Révolution, Vaires n'est encore qu'un tout petit village de 4 fermes entourées de terres ; la ferme du Château, la Grande ferme, la Petite ferme et la ferme de Belle-Île. Deux seigneurs s'en partagent les terres : Jacques Alexandre de Gennes et sa sœur Éléonore sont propriétaires du château Lotin, de la ferme du Château, de la ferme et de la propriété de Belle-Île, de la Petite ferme et des terres associées, et Louis Joachim Potier de Gesvres est propriétaire de la Grande ferme et de ses terres. Il sera victime de la Terreur révolutionnaire et décapité en 1794. Après la Révolution, de grands propriétaires bourgeois s'affirment par l'acquisition de terres et prennent rang parmi les notables. Faisons leur connaissance.

1815

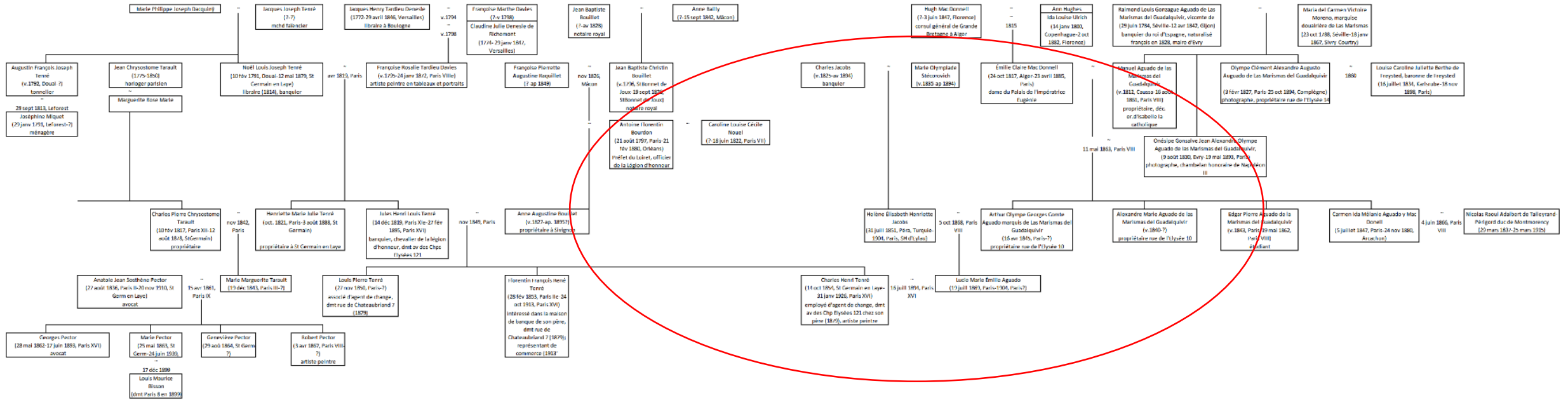
Louis Thomas Romain Ledoux

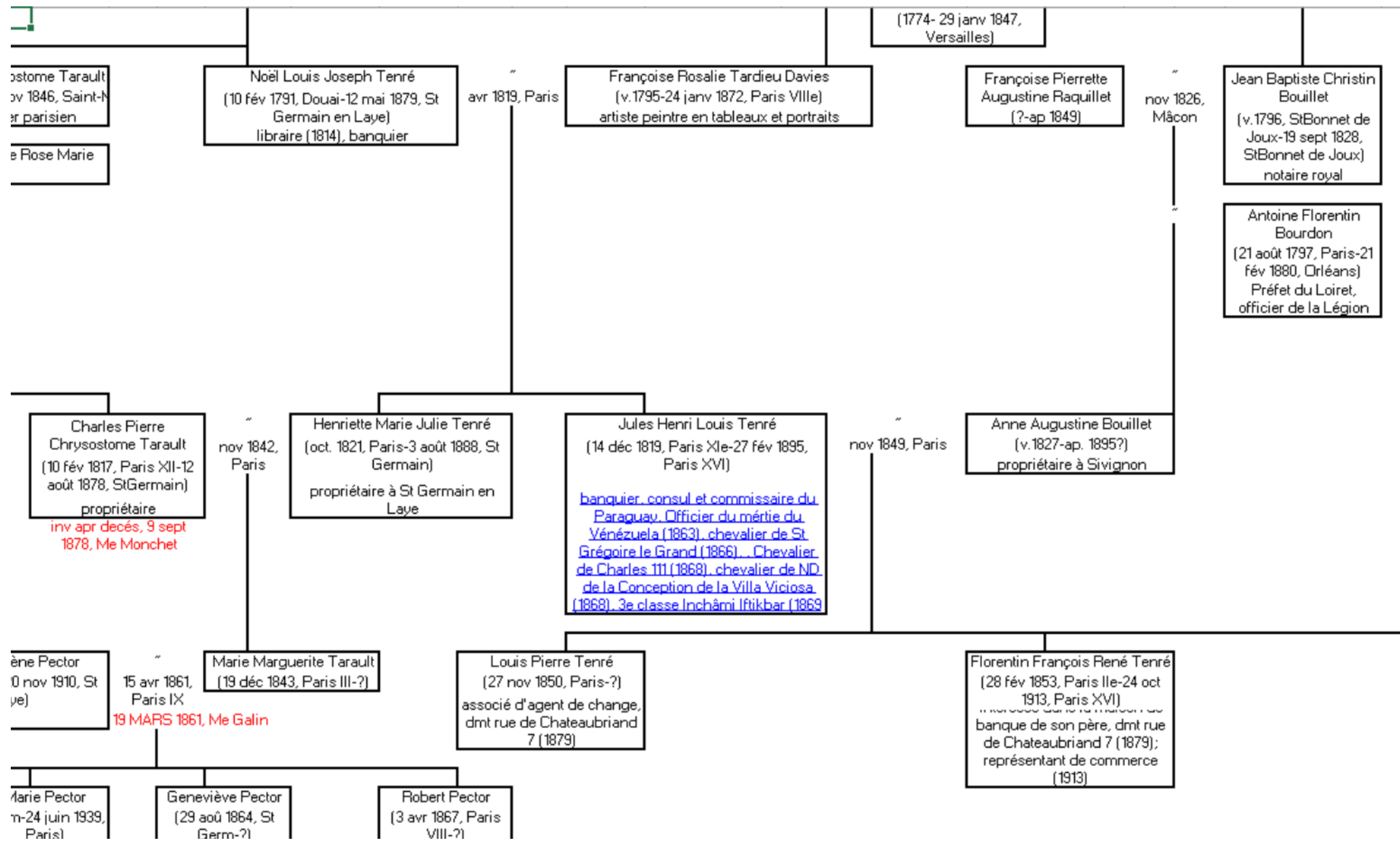
1846

Roch Romain Ledoux

Eugène Valentin Ledoux

Tenré





-Article troisième
Apport du futur époux.

Le futur époux apporte en mariage et se constitue personnellement en dot :

1° La somme de Six mille francs en la valeur de ses effets, linge, hardes, bijoux, meubles meublants, objets mobiliers, tableaux et objets d'art.

2° Cinquante huit actions de la Société anonyme des Papeteries du Souche comprises en trois titres, numéros 74-191 et 241 au nom du futur époux et portant les numéros 1373 à 1382 (10) - 1383 à 1384 (2) - 1387 à 1390 (4) - 1391 à 1396 (6) 2037 à 2072 (36)

Les dites actions évaluées cinq mille huit cents francs pour l'enregistrement seulement, attendu la réserve de ~~propre~~ ~~en~~ ~~apport~~ ~~stipulée~~ ~~sur~~ ~~l'article~~

3° Ses droits dans la charge de Monsieur Raveneau, agent de change près la Bourse de Paris, tels qu'ils se poursuivront et comportent.

Lesdits droits évalués vingt-cinq mille francs pour l'enregistrement seulement pour les mêmes motifs que au basant.

4° Et la somme de quarante quatre mille six cents francs en diverses bonnes valeurs de Bourse, françaises et étrangères, deniers comptants et assurance sur la vie. Duquel apport franc et quitte de toutes dettes et charges, le futur époux a donné connaissance à la future épouse qui le reconnaît.

Apport du futur

1°/ 6 000 francs en linges, hardes, bijoux, etc.

2°/ 58 actions de la SA des Papeteries du Souche

3°/ Ses droits dans la charge de Monsieur Raveneau, agent de change près la Bourse de Paris

4°/ 44 600 francs en diverses bonne valeurs de Bourse, françaises et étrangères

Apports personnels de la futur:

1°/ Trousseau : 120 000 francs

2°/ linge et mobilier : 3 000 francs

3°/ valeurs en bourse au porteur : 52 000 francs

Dot de la future: 315 000 francs

1°/ 100 obligations de la Compagnie des chemins de fer de l'Est

2°/ 112 obligations foncières 3% du Crédit foncier de France

3°/ 7 000 francs de rente 3,5% sur l'Etat

Donation par Mme Jacob à la future: 200 000 francs

1°/ 26 actions au porteur de la Banque de Paris et des Pays-Bas

2°/ 25 billets hypothécaires de l'île de Cuba

3°/ 500 francs de rente italienne 5% au porteur

4°/ 12 obligations de la dette unifiée d'Egypte

5°/ 12 obligations Daira Sanich 4% au porteur

6°/ 20 obligations du chemin de fer de Bône à Guelma 3% au porteur

7°/ 80 obligations des tabacs de Portugal 4,5% au porteur

8°/ 16 obligations de la société industrielle des téléphones 4% au porteur

9°/ 106 000 francs

PATRIMOINE, *s. f. -monium*, bien qui vient du père
ou de la mère (riche —; — considérable)¹; revenu
naturel et ordinaire; (*fig.*) ce qui appartient naturel-
lement, par une conséquence nécessaire à...². ¹*Les
vraie richesses sont dans l'ame, non dans le patri-
moine. [Max. lat.]² La bonne réputation est un second
patrimoine. [P. Syrus.] Un bon livre est le patrimoine
de tous. [Clément IV.] Le bonheur ou du moins le
calme de la conscience sont le patrimoine de la vertu.
Les lumières sont le patrimoine de l'étude. L'indépen-
dance des idées, la résignation, sont le patrimoine de
la vraie philosophie.*